



# ***RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES***



***2019***

1	INTRODUCTION .....	3
2	LE CONTEXTE GENERAL .....	3
2.1	L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	3
2.1.1	<i>Zone euro et France</i> .....	3
2.1.2	<i>Pays d'Arles</i> .....	6
2.1.3	<i>La loi de finances 2019 – volet territoires</i> .....	6
3	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	10
3.1	L'EXECUTION BUDGETAIRE 2017 – SYNTHESE.....	10
3.2	L'ENDETTEMENT .....	14
3.3	LE PERSONNEL .....	16
3.3.1	<i>Structure des effectifs</i> .....	16
3.3.2	<i>Le temps de travail des agents</i> .....	18
3.3.3	<i>La formation des agents</i> .....	19
3.3.4	<i>Les droits sociaux</i> .....	19
3.4	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 .....	20
3.4.1	<i>Les recettes de fonctionnement</i> .....	21
3.4.2	<i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	24
3.4.3	<i>L'investissement</i> .....	26
3.4.4	<i>Les budgets annexes</i> .....	30
4	OBJECTIFS PROGRAMMATIFS .....	30
4.1	EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	31
4.2	L'ENDETTEMENT .....	32

## 1 INTRODUCTION

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Depuis la loi NOTRe, une délibération spécifique doit être adoptée.

## 2 LE CONTEXTE GENERAL

Le Parlement a définitivement adopté le 20 décembre 2018 le projet de loi de finances (PLF) 2019, un texte présenté le 24 septembre 2018 en Conseil des Ministres et revu en toute fin de marathon budgétaire automnal pour intégrer une partie des concessions consenties par le gouvernement pour tenter d'enrayer la crise des « gilets jaunes » au regard des mesures annoncées par Emmanuel Macron le 10 décembre (heures supplémentaires,...)

S'agissant des Collectivités Locales, il s'agit d'un budget que plusieurs observateurs ont qualifié de « transition ».

### 2.1 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

#### 2.1.1 Zone euro et France

##### **Zone euro en 2018 : la dynamique ralentit après une reprise à petite vitesse**

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7% T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Suite à deux premiers trimestres de ralentissement (0,4%T/T), la croissance a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2% T/T. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne (0,6% T/T) demeure en tête. Elle a été rejointe au T3 par la France (0,4% T/T). En revanche, la croissance a calé en Italie tandis qu'elle a vraisemblablement connu un ralentissement en Allemagne.

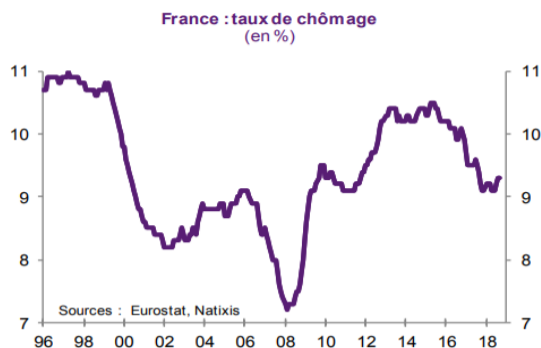
Depuis le début de l'année 2018, les indicateurs avancés se sont retournés. Ils annonçaient un ralentissement progressif de l'activité, pointant notamment le recul des nouvelles commandes à l'export.

La croissance semble donc fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial dû à la politique américaine. En Chine, la croissance s'est établie à 6,6%, ce qui est le plus bas depuis près de trente ans.

L'environnement international se révèle ainsi peu porteur notamment en raison de tensions sur les prix de l'énergie (pétrole,...), des tensions commerciales et géopolitiques et des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du rejet du budget italien en octobre dernier.

### France : des dépenses publiques de plus en plus contraintes

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2% T/T par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+ 0,4% T/T), laissant présager 1,6% de croissance en moyenne en 2018, soit un niveau encore supérieur à la croissance potentielle. Dans un contexte international tendu, la croissance devrait ralentir légèrement à 0,3% au T4. L'affaiblissement attendu de la consommation privée aurait dû en effet être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages, entrant progressivement en application à compter d'octobre. L'impact de la crise sociale de fin d'année reste à mesurer précisément.



La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a progressivement diminué pour rejoindre fin 2017 9,1%, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité). Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au T3 le chômage est reparti à la hausse et s'élève à 9,3% depuis août.

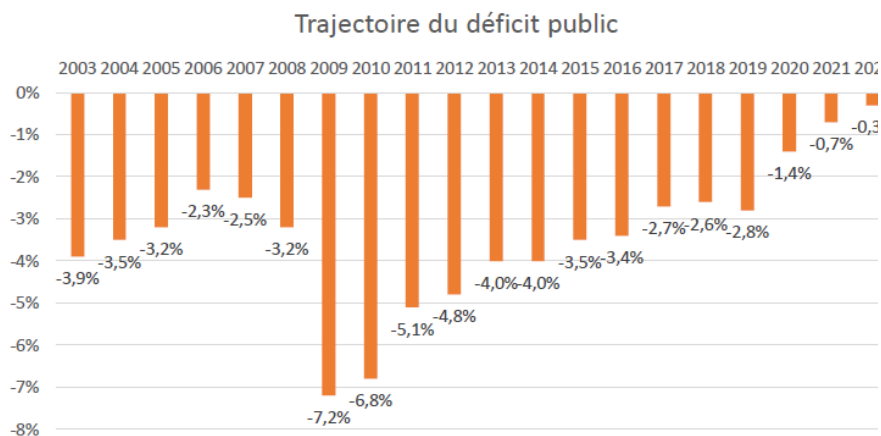
L'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9% en 2018. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH<sup>1</sup> en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro.

<sup>1</sup> Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le taux d'inflation IPCH est notamment utilisé pour comparer des taux d'inflation de pays européens entre eux

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5% observé en décembre 2016.

### France : une consolidation budgétaire encore retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3% et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir. Le gouvernement fixait une trajectoire ambitieuse notamment en matière de déficit public.



© STRATORIAL pour APVF – oct 2018

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6% à 2,7%) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5% en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020.

Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021. Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Ces engagements se heurtent toutefois à « l'impatience sociale » qui s'est manifestée à partir du mois de novembre et aux mesures annoncées. Ainsi le déficit s'établirait à 2,7% (contre 2,6% attendu) et à l'issue de l'année 2019, il pourrait désormais atteindre 3,2% (source REUTERS).

La dette atteindrait 98,7% du PIB en 2018 et possiblement 100% en 2019.

Dans ce contexte, les trajectoires des organismes divers d'administration centrale, des administrations de sécurité sociale et des Collectivités Locales (APUL) posées l'année dernière ont été réaffirmées.

La trajectoire des APUL<sup>1</sup> : baisse des dépenses de 1,1 point dans le PIB à l'horizon 2022

(% PIB)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses</b>	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10,0
<b>Recettes</b>	11,2	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8
<b>Solde</b>	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
<b>Solde (Md€)</b>	3,3	3,4	4,8	8,6	16,0	21,4

© AMF

Il apparaît que, sur l'exercice 2018, les Collectivités ont globalement satisfait aux objectifs de maîtrise de la dépense publique qui leur étaient assignés, dont une part à travers un dispositif de contractualisation coercitif.

### 2.1.2 Pays d'Arles

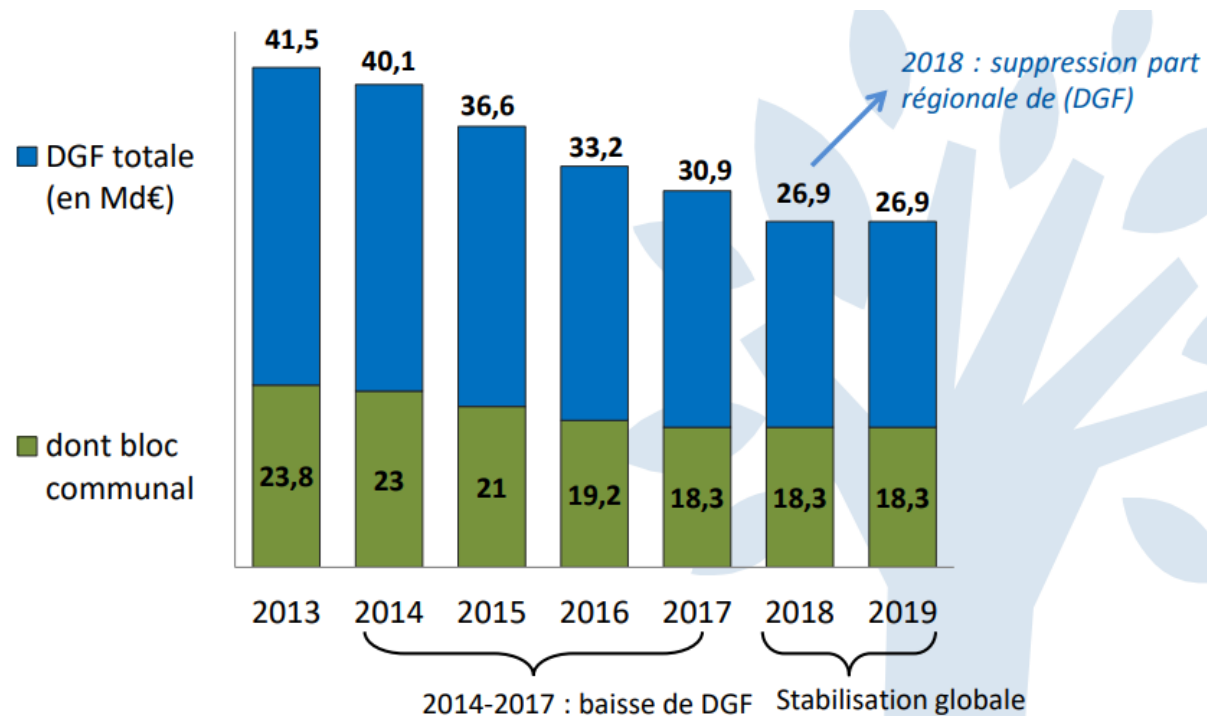
L'avenir institutionnel du Pays d'Arles est appelé à se dénouer dans l'année.

### 2.1.3 La loi de finances 2019 – volet territoires

**Dotation globale de fonctionnement stabilisée** (cf. schéma ci-après).

Le montant total de DGF est fixé à 26,9 Md€ en 2019, globalement identique à 2018. Cette stabilisation globale n'empêchera toutefois pas les variations individuelles de dotation en 2019, résultant des règles habituelles de calcul avec notamment :

- L'impact des écrêtements
- L'évolution des situations de chaque commune et EPCI au regard des critères de calcul de la DGF



© AMF - 22 janvier 2019 - RDV des professionnels

L'article 79 de la LFI génère une hausse de la péréquation verticale. Elle représente 190 millions € en 2019. Ces augmentations de DSU-DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écèlement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

### **Soutien à l'investissement public local**

La DETR vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes et des EPCI situés essentiellement en milieu rural. La DETR est maintenue à 1,046 Md€ en 2019.

Le montant de la DSIL est ramené à 570 M€.

### **Transfert de charges**

L'année 2017 a été marquée par des évolutions de périmètres : transfert de compétence à l'intercommunalité (dont les ordures ménagères et la régie de l'eau). Dans une moindre mesure, 2018 a été concernée par les transferts de compétence relative aux compétences GEMAPI et Pluvial.

La question de la réforme (et du périmètre) de la Métropole Marseillaise n'est, à ce jour, pas tranchée. A ce titre, 2019 peut être envisagée comme une année de transition.

### **Mesures fiscales**

Le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, locaux industriels est égal à 2,2%. Ce taux est égal à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2017 et novembre 2018.

La question de la pérennité de la taxe d'habitation comme ressource communale directe ou indirecte reste entière. Le dispositif mis en place tend à neutraliser le pouvoir de taux des conseils municipaux.



### **Autres mesures**

Parmi les autres mesures de la LFI 2019, on peut citer :

- Article 201 Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public. La LFI permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques, ainsi que l'encaissement par carte bancaire.

Le prestataire est alors soumis au contrôle de l'Etat, au secret professionnel et doit fournir une garantie financière assurant le reversement au Trésor Public. L'objectif de cette mesure est de permettre à l'administration des finances publiques de ne plus manier d'espèces d'ici 2 ou 3 ans.

### 3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### 3.1 L'EXECUTION BUDGETAIRE 2018 – SYNTHÈSE

- **La section de fonctionnement – au 29/01/2019**

<i>Chap.</i>	<i>Libellés</i>	<i>Crédits Ouverts au budget 2018</i>	<i>Réalisations</i>
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 991 917,50</b>	<b>14 727 915,04</b>
011	Charges à caractère général	3 707 611,50	3 178 163,08
012	Charges de personnel	8 105 000,00	7 932 474,65
014	Atténuations de produits	13 000,00	11 241,00
65	Autres charges de gestion	2 418 556,00	2 326 230,87
66	Charges financières	460 000,00	404 217,58
67	Charges exceptionnelles	247 750,00	147 415,83
42	Opérations d'ordre entre sections	540 000,00	728 172,03
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00	
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>15 991 917,50</b>	<b>17 043 984,13</b>
013	Atténuations de charges	80 000,00	138 066,32
70	Ventes des services	1 330 000,00	1 444 079,22
73	Impôts et taxes	11 874 898,20	12 489 647,50
74	Dotations et participations	1 307 329,00	1 387 142,79
75	Autres produits	390 400,00	388 757,72
76	Produits financiers		252,45
77	Produits exceptionnels	15 000,00	236 886,07
42	Opérations d'ordre entre sections	37 628,00	2 489,76
	<b>Excédent reporté</b>	<b>956 662,30</b>	<b>956 662,30</b>
	<b>Résultat de clôture</b>		<b>2 316 069,09</b>

Le compte administratif prévisionnel de l'exercice 2018 arrêté au 29/01/2019 (chiffres non définitifs) fait apparaître les résultats suivants pour la section de fonctionnement :

- Des dépenses de fonctionnement d'un montant de 14 728 K€ dont :
  - 728 K€ de dépenses d'ordre : Il s'agit principalement des écritures d'amortissement et de cession :
    - 539 K€ d'amortissement
    - 189 K€ d'écritures de cession
  
  - 14 000 K€ de dépenses réelles qui se décomposent de la façon suivante :
    - Charges à caractère général – C/011 : (23% des dépenses réelles), constituées principalement par les fluides, les dépenses d'entretien des bâtiments, voies et véhicules, ... l'alimentation, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les assurances.
    - Charges de personnel – C/012 : (57% des dépenses réelles) : Le montant réalisé en 2018 correspond à la poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale dans un contexte de report du dispositif PPCR qui s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (revalorisation des carrières).
    - Autres charges de gestion courantes – C/65 : (17% des dépenses réelles) elles concernent notamment les divers contingents et participations obligatoires que la Commune doit verser (SDIS, écoles privées, organismes de regroupement) les subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les indemnités des élus.
    - Les charges financières – C/66 : (3% des dépenses réelles).
    - Les charges exceptionnelles – C/67 : (1% des dépenses réelles). Ce poste est en retrait par rapport à 2017, année de transfert de la compétence « Eau potable » qui avait donné lieu à un reversement de l'excédent.

Les postes de dépenses sont dans des proportions similaires par rapport à l'année précédente compte tenu de la part moindre du chapitre 67.

- Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 16 085 K€ se décomposent de la façon suivante :
  - Impôts et taxes : (78% des recettes), en progression par rapport à l'année précédente grâce notamment à une augmentation des bases fiscales et du maintien des droits de mutation (recette volatile) : trois lignes du chapitre fiscalité concentrent l'essentiel de ces recettes (90%) :
    - 73111 : Fiscalité
    - 73211 : Attribution de compensation intercommunale
    - 7381 : Droits de mutation
  - Vente des services : (9% des recettes), dont notamment 635 K€ pour les droits de stationnement 2018 contre 540 K€ en 2017.
  - Dotations et participations : (9% des recettes), elles concernent, d'une part, les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et compensations de taxes) d'autre part des subventions ou participations versées par d'autres organismes (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales) soit en vertu de la réglementation soit en application de conventions.

Variation DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant notifié	1 501 976,00 €	1 388 063,00 €	1 021 397,00 €	669 950,00 €	485 068,00 €	461 442,00 €
variation / n-1		- 113 913,00 €	- 366 666,00 €	- 351 447,00 €	- 184 882,00 €	- 23 626,00 €

La DGF a de nouveau reculé sous l'effet de l'écèlement pratiqué au sein de l'enveloppe pour financer les variables d'ajustement.

- Autres produits de gestion courante : (2% des recettes) qui concernent quasi exclusivement les loyers perçus par la Commune (dont la Gendarmerie, les forestiers sapeurs),
- Atténuation de charges : (1% des recettes) ; elles concernent des remboursements de frais de personnel suite à des accidents de travail ou des maladies de longue durée ainsi que les aides versées par l'Etat au titre des emplois aidés,
- Produits exceptionnels : (1% des recettes),
- Excédent reporté (à noter dans l'excédent reporté antérieur, la part des excédents du budget annexe de la Massane (53K€).

L'excédent prévisionnel de clôture d'un montant largement positif, fera l'objet d'une affectation partielle pour abonder le besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde sera repris en recette dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2018.

### ***La section d'investissement***

La section d'investissement, avec un montant de 4 296 K€ en recettes et de 4 930 K€ en dépenses, soit - 634 K€.

Le solde des restes à réaliser présente les données suivantes : (825 759 euros en recettes et 1 166 728,13 euros en dépenses : solde -341 K€).

Ce besoin de financement sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élèvent 4 858 475,62 euros et se répartissent de la façon suivante :

- Dépenses financières : 1 104 K€ euros qui correspondent au remboursement du capital de la dette.
  
- Dépenses d'équipement : elles se sont élevées à 3 755 K€ et ont concerné notamment les opérations suivantes :
  - ✓ *Les travaux du square Mauron 250 K€*
  - ✓ *Espace Libération : 162 K€,*
  - ✓ *Rue du Centre-ville : 127 K€,*
  - ✓ *Travaux de voirie : 718 K€,*
  - ✓ *Eclairage public : 65 K€,*
  - ✓ *Travaux d'urgence collégiale Saint Martin : 210 K€,*
  - ✓ *Travaux du parking du collège : 453 K€*
  - ✓ *Acquisition d'une balayeuse neuve : 172 K€*

Ces dépenses ont été financées par les ressources suivantes :

- Les subventions d'investissement : 611 K€,
- L'emprunt : 700 K€,
- Des cessions : 180 K€ (Vente SCHRODER / Rue Nostradamus et Vente Impasse Expilly)
- L'auto financement : constitué par l'excédent de fonctionnement capitalisé et la dotation aux amortissements, il s'élève à 1 399 K€,
- Les recettes propres de la section d'investissement : Fond de Compensation de la TVA et Taxe d'aménagement d'un montant de 926 K€.

## 3.2 L'ENDETTEMENT

La Commune a fait appel à l'emprunt à hauteur de 700 000,00 euros au cours de l'exercice 2018. Compte tenu du remboursement du capital de la dette qui s'est élevé à 1 104 K€, le stock de dette décroît de plus de 400 K€. L'objectif est de ramener le stock de dette à moins de 12 500 K€ à horizon 2020 tout en poursuivant la réalisation des investissements planifiés.

Avec un stock de dette de 12 570 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et une prévision inférieure à 12 500 K€ à l'horizon 2020, la Commune adapte son stock de dette à ses capacités financières résultant des transferts de compétence.

### **Evolution encours de la dette – période 2010 – 2019**

*(Encours au 01/01 de chaque exercice en millier d'euros) – corrigé du transfert des régies*

<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
13 791	12 926	12 895	14 704	13 809	13 408	13 271	13 179	12 974	12 570

**Evolution annuité de la dette – période 2010 – 2018**

<i>En K€</i>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Annuité</b>	<b>1 444</b>	<b>1 420</b>	<b>1 352</b>	<b>1 469</b>	<b>1 447</b>	<b>1 351</b>	<b>1 367</b>	<b>1 458</b>	<b>1 532</b>
<i>Capital</i>	865	881	841	898	901	837	892	1006	1104
<i>Intérêt</i>	579	539	511	571	546	514	475	452	428

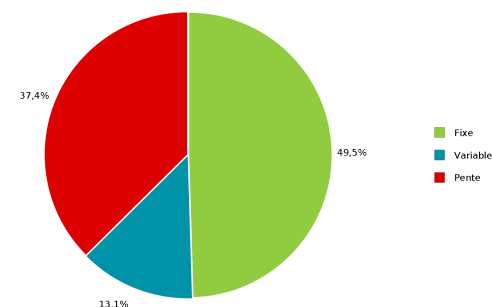
**Structure de l'endettement**

En janvier 2019, l'encours de la dette se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 6 039 365,67 euros soit 49,5 % du total.
- Emprunts à taux variables : 1 591 708,30 euros soit 13,1 % du total : cet emprunt à taux révisable est indexé sur l'EURIBOR 3 mois. La Commune a la possibilité de consolider à taux fixe ou de rembourser par anticipation tout ou partie de celui-ci sans pénalités à chaque échéance trimestrielle.
- Emprunts dits de « pente » : 4 564 965,91 euros soit 37,4 % du total.

Deux emprunts sont « capés » : un changement de taux interviendrait si le taux des emprunts à 10 ans devenait inférieur à celui des taux à 2 ans. Le nouveau taux appliqué dans ce cas est préfixé dans le contrat.

L'emprunt structuré « non capé » est un produit qui deviendrait pénalisant pour la Commune si le taux des emprunts à 30 ans devenait inférieur au taux des emprunts à 2 ans.



### **La ligne de trésorerie**

Une ligne de trésorerie a été contractée pour 2018 d'un montant maximum de 1 000 K€ (à l'instar des années précédentes). Elle n'a pas été utilisée. Elle est en cours de consultation pour l'année 2019.

## **3.3 LE PERSONNEL**

La seule base arrêtée est celle contenue dans le bilan social présenté au Comité Technique (Paritaire), validé par les représentants du personnel et transmis, conformément aux dispositions statutaires, au Centre de Gestion des Bouches du Rhône en septembre 2018.

Les données relatives à la structure des effectifs pour l'année 2019 ne peuvent être appréciées que comme des prévisions qui devront être discutées avec les partenaires sociaux dans le cadre des instances légales prévues par la loi.

### **3.3.1 Structure des effectifs**

#### **Présentation générale**

Si l'on s'intéresse à l'évolution des effectifs titulaires, on constate une diminution du nombre d'emplois permanents, liée d'une part aux transferts de compétences à l'intercommunalité et d'autre part aux suppressions d'emplois imposées par les baisses de dotation attribuées aux collectivités locales.

L'âge moyen des agents de la Collectivité est de 46 ans.

Globalement, comme dans la population active, les classes d'âge 35 à 54 ans regroupent plus de 60% des effectifs titulaires.

Plus du 1/3 des agents ont 50 ans et plus et 7% seulement ont moins de 30 ans.



En ce qui concerne les positions administratives, il faut savoir que peu d'agents ont des positions statutaires différentes de la position d'activité. Ils représentent environ 7% des effectifs et sont répartis de la façon suivante :

- 6 agents en disponibilité,
- 2 agents détachés sur emploi fonctionnel,
- 1 agent en congé parental.

On note une stabilisation du nombre d'agents concernés par ces positions statutaires dans le précédent bilan.

### Répartition des agents par filières

Les filières les plus nombreuses sont les filières techniques et administratives qui regroupent respectivement 54% (90 agents) et 26% des effectifs titulaires (47 agents). La proportion des agents relevant de la filière technique reste plus élevée à St Rémy que la moyenne observée sur l'ensemble des collectivités locales (48%).

Les 5 autres filières se partagent les 23 autres % des personnels, c'est à dire :

- la filière sécurité (police municipale) : 7,5%,
- la filière sociale : 4,5%,
- les filières culturelle et animation : 8,5%,
- la filière sportive : 2,5%.

Classiquement, ce sont dans les filières administrative, sociale et culturelle que les femmes sont les plus représentées. Plus de 80% des agents de la filière administrative et culturelle sont des femmes et la filière sociale est composée intégralement et exclusivement de femmes.

### Répartition par catégories hiérarchiques

4% des agents relèvent de la catégorie A, c'est une proportion en baisse par rapport aux données du précédent bilan, 14% appartiennent à la catégorie B en augmentation et 82% à la catégorie C.

L'encadrement reste encore nettement sous-représenté à St Rémy (les agents de catégorie A représentent en moyenne 9,5% des effectifs dans la Fonction Publique Territoriale, 15% en catégorie B et 75,5% de catégorie C dans la dernière synthèse nationale des bilans sociaux).

### 3.3.2 Le temps de travail des agents

#### Les quotités de temps de travail

Un peu plus de 97% des postes de titulaires correspondent à des emplois à temps complet (ce qui est très supérieur à ce qui a été observé dans la synthèse nationale des bilans sociaux, soit 85%).

Sur les 171 agents sur poste à temps complet, 9 ont choisi de travailler à temps partiel :

- L'option majoritairement choisie par les agents à temps partiel est le travail à 80% (7 agents) puis 70% (1 agent) et 1 agent à 50%.
- Le temps partiel est un aménagement du temps de travail choisi quasi exclusivement par les femmes (9/10).

#### L'absentéisme

Les motifs principaux d'absence au travail sont :

- La maladie ordinaire : 46% des journées d'absence enregistrées en 2017,
- Les accidents du travail (6%), soit un taux inférieur à celui observé dans la plupart des Collectivités : les absences pour AT représentent en moyenne 1/10<sup>ème</sup> du nombre de jours d'absence,
- La longue maladie 33%,
- Les autorisations spéciales d'absence (9%),
- Les congés maternité et paternité (variables difficilement contrôlables) : 6% des journées d'absence,

#### Les rémunérations et charges

Le montant total des rémunérations brutes versées aux agents titulaires et stagiaires s'élève en 2017 à 4 975 646€.

Dans le budget rémunération, on retrouve :

- Les traitements bruts,
- Le montant des primes versées,
- La NBI,

Le régime indemnitaire (primes versées) représente environ 16% de l'ensemble de la rémunération des titulaires. La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement est stable.

### 3.3.3 La formation des agents

- 110 agents ont été formés en 2017,
- Les agents ont participé à 481 jours de formation sur l'année pour une moyenne d'environ 2.5 jours de formation par agent formé.

L'effort de formation est plus important pour les agents de catégorie C qui représentent plus de 70% des agents formés en 2017.

La formation prévue par les statuts particuliers occupe une place importante puisqu'elle regroupe 64% des journées de formation suivies en 2017. On notera également une augmentation du nombre de participants aux préparations concours et examens pro.

Les dépenses de formation se sont élevées à 80 394€ (Plan de formation et cotisations CNFPT).

### 3.3.4 Les droits sociaux

Le CTP se réunit quatre à cinq fois par an et le CHS désormais trois ou quatre fois également. On dénombre quatre réunions de la CAP, organisées par le Centre de Gestion.

Le budget de l'action sociale relevant de la Collectivité, se répartit de la façon suivante :

- 81% de ce budget est consacré au financement des tickets restaurant,
- 11% représente la subvention à l'amicale,
- 7% représente la participation aux cotisations de la mutuelle,
- 1% pour le goûter de l'arbre de Noël.

### 3.4 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La préparation budgétaire s'inscrit, comme depuis le début de ce mandat, dans un contexte particulièrement difficile après une baisse massive des dotations et compensations de l'Etat.

Sur ces derniers exercices, des efforts importants ont été entrepris sur tous les postes de dépenses de la collectivité. L'objectif est triple et constant :

1. Ne pas augmenter les impôts,
2. Désendetter la commune,
3. Maintenir un certain niveau de dépenses :
  - en investissement pour que la Commune puisse continuer à renouveler et moderniser les équipements et installations
  - en fonctionnement afin de garantir de bonnes conditions de prestations et d'accessibilité des services publics municipaux : cantine, crèche, jeunesse, espaces verts,... et d'entretien du patrimoine communal, etc,...

L'année 2017 a été marquée par des évolutions de périmètres : transfert de compétence à l'intercommunalité (dont les ordures ménagères et la régie de l'eau). Dans une moindre mesure, 2018 a été concernée par les transferts de compétence relative aux compétences GEMAPI et Pluvial.

La question de la réforme (et du périmètre) de la Métropole Marseillaise n'est à ce jour pas tranchée. A ce titre, 2019 peut être envisagée comme une année de transition.

### 3.4.1 Les recettes de fonctionnement

#### - Les dotations de l'Etat

Le montant des dotations de l'Etat n'est pas connu dans le détail à ce jour, toutefois sur la base des éléments développés dans la première partie de ce document celles-ci devraient évoluer de la façon suivante :

- Participation au redressement des comptes publics : bien qu'un « gel » de la baisse des dotations ait été annoncé au niveau des enveloppes nationales, les mouvements internes aux enveloppes laissent envisager quelques baisses.
- La dotation nationale de péréquation est maintenue pour 2019 après des annonces d'une réforme plus globale ces dernières années. Toutefois, elle devrait être réduite de 10%.

Article	Libellé Article	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
74127	Dotation nationale de péréquation	163 648,00	162 751,00	159 599,00	143 640,00	136 196,00	126 479,00	115 000,00

#### - Les autres dotations

Le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2018 étant arrivé à échéance, la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales travaillent à établir le nouveau contrat dans le cadre des objectifs posés par les directives nationales de la CAF. Il apparaît au regard des premiers contacts que les enveloppes financières issues du CEJ seront moindres que sur la précédente programmation.

- **La fiscalité directe**

Une hypothèse d'évolution de 2,1 % a été globalement retenue à ce stade. Cette augmentation résulte du nouveau mode d'actualisation mis en place par l'Etat modérée par le retour d'expérience. La question de la pérennité de la taxe d'habitation reste entière.

	2017 Bases notifiées	2018 Bases notifiées	2019 Bases estimées (2,1%)
<b>Taxe d'habitation</b>			
Bases d'imposition	19 289 000,00	19 841 000,00	20 257 661,00
Taux	18,23%	18,23%	18,23%
<b>Produits</b>	<b>3 516 384,70</b>	<b>3 617 014,30</b>	<b>3 692 971,60</b>
<b>Foncier bâti</b>			
Bases d'imposition (bases notifiées - Etat 1259)	17 486 000,00	18 108 000,00	18 488 268,00
Taux	21,39%	21,39%	21,39%
<b>Produits</b>	<b>3 740 255,40</b>	<b>3 873 301,20</b>	<b>3 954 640,53</b>
<b>Foncier non bâti</b>			
Bases d'imposition (bases notifiées - Etat 1259)	798 500,00	800 100,00	800 101,00
Taux	49,53%	49,53%	49,53%
<b>Produits</b>	<b>395 497,05</b>	<b>396 289,53</b>	<b>396 290,03</b>
<b>TOTAL Produit fiscal</b>	<b>7 652 137</b>	<b>7 886 605</b>	<b>8 043 902</b>

- **Les reversements fiscaux de la Communauté de Communes**

L'inscription initiale de 2018 s'établissait à 2 090 546,92 euros. A l'occasion du transfert des compétences GEMAPI et Pluvial, elle a été réduite à 1 963 012,20 € (DM). En l'absence de transfert de compétences prévu réglementairement durant l'année 2019, le montant ne devrait pas évoluer. Le transfert d'une compétence optionnelle reste possible.

- **La dotation de solidarité communautaire**

Dans le cadre de l'adoption du pacte fiscal et financier 2018-2021 par la CCVBA lors de sa séance du 19 décembre 2018, il est prévu une progression notable de la DSC. Celle-ci passerait de 457 K€ à 1 006 K€ soit une progression de 549 K€. L'essentiel de cette augmentation sera affecté au financement de la section d'investissement.

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation**

Le produit de la taxe encaissé sur la période 2016 à 2018 (> 1 000 K€ en moyenne) est en nette augmentation par rapport aux périodes triennales précédentes.

Compte tenu du caractère aléatoire, et ponctuel de certaines opérations, une partie de cette recette seulement sera prise en compte pour les prévisions 2019.

- **Les produits des services et du domaine**

Ces produits comprennent notamment les droits de stationnement. Ces derniers feront l'objet d'une inscription prudente compte tenu de la belle saison passée.

### 3.4.2 Les dépenses de fonctionnement

#### - **Les frais de personnel**

La croissance des dépenses de personnel retenue pour l'élaboration du budget primitif 2019 devrait s'établir entre 0 % et + 0,5 % et respecte ainsi le cadre général d'évolution de la dépense publique fixée par la loi de programmation 2018-2022.

Cette stabilisation est rendue possible, malgré l'impact de la réforme PPCR, par les efforts de gestion entrepris par la Commune.

Pour maintenir le coût de la masse salariale et parvenir aux objectifs ci-dessus déterminés, la Commune va poursuivre sa politique de questionnement des emplois par rapport aux évolutions de mission. Plus que jamais, les efforts de formation et d'adaptation aux évolutions réglementaires, technologiques et environnementales devront être poursuivis.

Le budget 2019 (compte 012) tel qu'il est proposé permet :

- De satisfaire aux obligations règlementaires pesant sur la Collectivité en intégrant les augmentations de charges qui s'imposeront en 2019 : augmentation des cotisations retraite, PPCR, prise en compte des remarques de la Chambre Régionale des Comptes, ...
- D'accompagner les projets de la Collectivité et en particulier :
  - L'accompagnement des usagers à l'utilisation de l'outil numérique : mise en service du Liber'espace,
  - Le développement des prestations offertes au public jeune : repas cuisiné sur place, animation périscolaire, ...
  - Le maintien des effectifs dédiés à l'entretien des espaces publics,
  - La continuité des projets du service environnement et notamment la prise en charge des Obligations Légales de Débroussaillage,



- De maintenir le niveau de prestations sociales des agents et la politique sociale de la Collectivité :
  - Maintien de la participation employeur aux frais de mutuelle, mise en place de la prévoyance, réforme de l'attribution des titres restaurants,
  - « Déprécarisation » des agents non titulaires et aide à l'insertion professionnelle des jeunes avec le recrutement de services civiques.

- ***Les charges à caractère général***

En matière de charges à caractère général l'objectif est d'atteindre une stabilité des dépenses non obligatoires par rapport aux inscriptions de l'année précédente.

Un objectif de 0% de croissance des charges générales a été fixé aux services. Toutefois, plusieurs contraintes viennent s'ajouter ou prendre leur pleine dimension à l'exemple de la mise en place du contrôle des OLD et des opérations post-contrôles, l'augmentation des coûts du carburant, des fluides, ...

- ***Les autres charges de gestion courantes***

Une partie importante des dépenses de ce chapitre est constituée par des participations à des organismes extérieurs (SIGPEMAC, Parc Régional) dont la Commune ne maîtrise pas le montant.

Le SDIS a d'ores et déjà notifié une hausse de 1,2% de sa contribution (de 620 K€ à 626 K€). De même, une possible hausse de la contribution au CCAS est à envisager pour tenir compte de l'évolution des coûts après plusieurs années de stabilité de la contribution.

## Synthèse – tableau

Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
		<b>013 – atténuations de charges</b>	80 000,00
<b>011 – charges générales</b>	3 650 000,00	<b>70 – produits domaine, services</b>	1 363 000,00
<b>012 – charges de personnel</b>	8 120 000,00	<b>73 – Impôts et taxes</b>	12 675 000,00
<b>014 – atténuations de produits</b>	15 000,00	<b>74 – Dotations et participations</b>	1 251 700,00
<b>65 – autres charges de gestion</b>	2 420 000,00	<b>75 – autres produits de gestion</b>	390 000,00
<b>66 – charges financières</b>	430 000,00	<b>76 – produits financiers</b>	0,00
<b>67 – charges exceptionnelles</b>	240 000,00	<b>77 – produits exceptionnels</b>	15 000,00
<b>réel</b>	<b>14 875 000,00</b>	<b>réel</b>	<b>15 774 700,00</b>
<b>043 – Opérations intra section</b>		<b>043 – Opérations intra section</b>	
<b>042 – Opérations entre sections</b>	600 000,00	<b>042 Opérations entre sections</b>	1 575,00
<b>023 – Virement à la section d’investissement</b>	1 000 000,00		
équilibre	201 275 ,00		
<b>ordre</b>	<b>1 600 000,00</b>		<b>1 575,00</b>
<b>001</b>		<b>001</b>	900 000,00
	16 475 000,00		16 475 000,00

*Dans cette hypothèse, le résultat est en interaction par rapport à une affectation au 1068.*

### 3.4.3 L’investissement

Le volume global d’investissement 2019 devrait être dans les volumes des années précédentes, c’est-à-dire, entre 7 000 et 8 000 K€ (reports inclus) mais hors écritures à l’intérieur de la section (Chapitre 041).

**En dépenses**, le remboursement du capital de la dette (en cours) s'élèvera à 1 140 K€. Il est rappelé que les transferts de compétences à destination de la CCVBA n'ont pas entraîné de transfert de dette (budget principal).

Les arbitrages relatifs aux dépenses d'équipement n'ont pas encore été effectués. Les choix en matière d'investissement seront faits au regard de la nécessité de poursuivre une politique d'endettement maîtrisé et d'une capacité d'autofinancement contrainte par la baisse des dotations. Les opérations engagées et financées (convention, subvention, ...) seront poursuivies et finalisées.

**- Les engagements pluriannuels**

Ainsi, les opérations liées à un programme d'investissement en AP/CP seront poursuivies. Pour une meilleure lisibilité, le réalisé est substitué au programmé et les crédits non utilisés reportés sur les exercices suivants.

	EXERCICES				TOTAL
	2018	2019	2020	2021	
<b><u>Autorisation de programme n° 2018-01</u></b> <b><u>Aménagement Entrée de ville Est en voie verte</u></b>		1 000 000,00	1 448 472,00	-	2 500 000,00
Crédits de paiement prévus	51 528,00	1 000 000,00	1 448 472,00	-	2 500 000,00
Crédits de paiement réalisés					

L'AP 2018-02 pourra faire l'objet d'un réajustement au regard de la passation des marchés et des clauses d'indexation des prix.

	EXERCICES				TOTAL
	2018	2019	2020	2021	
<b><u>Autorisation de programme n° 2018-02</u></b> <b><u>Rénovation de la Collégiale Saint Martin</u></b>		70 000,00	630 000,00	300 000,00	1 000 000,00
Crédits de paiement prévus	0,00	70 000,00	630 000,00	300 000,00	1 000 000,00
Crédits de paiement réalisés					

L'AP 2018-02 a pris un peu de retard dans son initialisation. L'autorisation de programme devra être réévaluée notamment à partir de 2020 et prorogée. Il s'avère que le pré programme (réalisé en interne) a chiffré l'enveloppe travaux à 1 450 K€. Le coût final du programme avec le coût des prestations intellectuelles (architecte du patrimoine, ...) avoisine les 2 000 K€.

Un appel d'offres européen a d'ailleurs dû être lancé pour la maîtrise d'œuvre.

	EXERCICES				TOTAL
	2018	2019	2020	2021	
<b><u>Autorisation de programme n° 2018-03</u></b> <b><u>Aménagement du parking de la Libération</u></b>		765 591,59	50 000,00	-	825 000,00
Crédits de paiement prévus	9 408,41	765 591,59	50 000,00	-	825 000,00
Crédits de paiement réalisés					

L'AP 2018-03 sera réévaluée pour tenir compte du coût des ouvrages d'irrigation mixte qui n'ont pas été pris en compte au titre de la compétence GEMAPI (+ 175 K€)

Le montant des crédits à inscrire au titre des CP sera proche des 2 250 K€.

Les opérations à caractère récurrent sont prises en compte :

- Entretien lourd de voirie,
- Matériel informatique et dématérialisation : une opération spécifique pourrait être créée,
- Renouvellement de matériel et d'outillage et de mobilier : subventionné par l'Agence de l'eau (« zéro phyto »),
- Travaux forestiers et OLD communales,
- Travaux d'accessibilité
- .

**En recettes**, les recettes d'investissement attendues sont :

- Les subventions d'investissement,
- L'emprunt,
- Les ressources propres : virement de section, FCTVA, Taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé, dotation aux amortissements,
- Les cessions : Parcelles dites « Beton », Maison de ville chemin de la Combette, diverses parcelles (derrière le cimetière, jardins familiaux, ...)

#### 3.4.4 Les budgets annexes

Il y a un seul budget annexe en activité.

Concernant, le budget annexe du lotissement d'Ussol, le permis d'aménager devrait être déposé au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Les premiers travaux de viabilisations pourraient commencer au 2<sup>e</sup> semestre. Un emprunt relais ou solution similaire pourrait être contracté pour gérer le décalage de trésorerie.

## 4 OBJECTIFS PROGRAMMATIFS

*« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque Collectivité Territoriale ou groupement de Collectivités Territoriales présente ses objectifs concernant :*

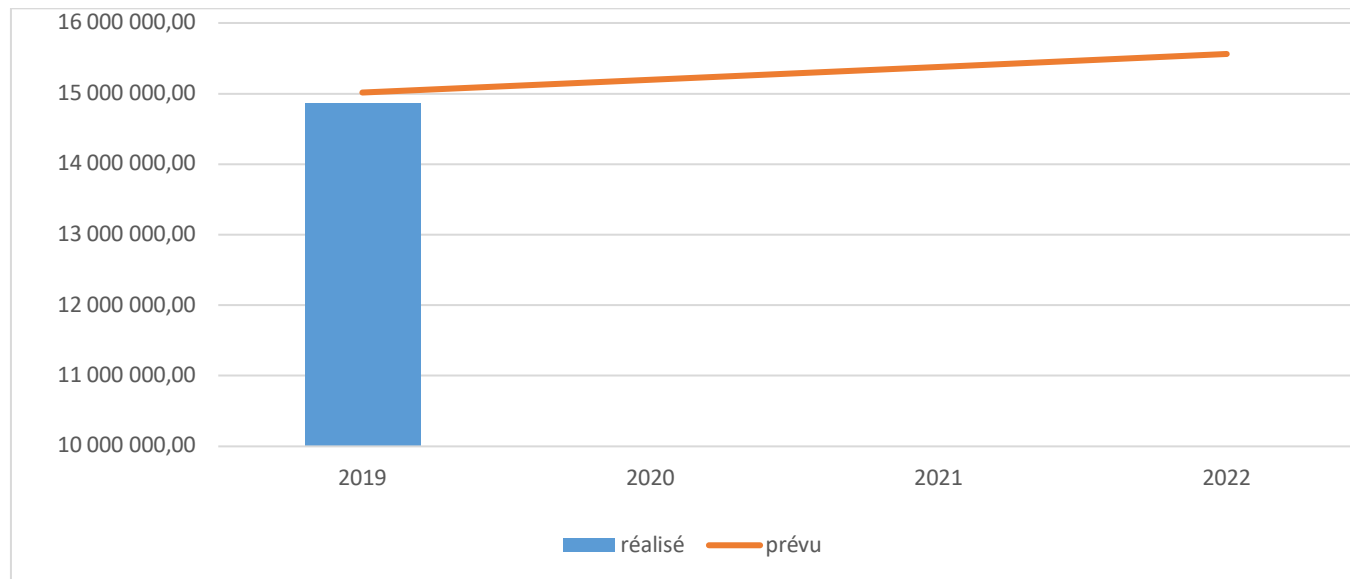
- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »*

#### 4.1 EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement : Achats et variation de stocks (60), services extérieurs (61) et autres services extérieurs (62), mpôts (63), charges de personnel (64), autres charges (65), charges financières (66) et les charges exceptionnelles (67). Ne sont pas prises en compte les dépenses d'ordre (amortissements) et les atténuations de produits (014).

Article	Libellé Article	2019	2020	2021	2022	2023
				1,20%	1,20%	1,20%
	<b>TOTAL</b>	14 860 000,00	15 195 019,30	15 376 817,60	15 560 847,28	15 747 577,45
<b>11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 650 000,00</b>	<b>3 628 857,25</b>	<b>3 691 372,68</b>	<b>3 706 138,17</b>	<b>3 750 611,83</b>
<b>12</b>	<b>Charges de personnels et frais assimilés</b>	<b>8 120 000,00</b>	<b>8 411 644,74</b>	<b>8 561 372,02</b>	<b>8 711 196,03</b>	<b>8 815 730,38</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 420 000,00</b>	<b>2 435 521,31</b>	<b>2 450 134,44</b>	<b>2 464 835,24</b>	<b>2 494 413,26</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>430 000,00</b>	<b>469 246,00</b>	<b>473 938,46</b>	<b>478 677,84</b>	<b>484 421,97</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>240 000,00</b>	<b>249 750,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>202 400,00</b>

A ce stade, pour l'année 2019, la Commune est en deçà des objectifs affichés au travers du rapport d'observations complémentaires de 2018. Elle maintient ses prévisions à compter de 2020 dans la cadre de la trajectoire fixée par l'Etat.



## 4.2 L'ENDETTEMENT

Avec un stock de dette de 12 570 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (corrigé des transferts des régions) et une prévision de 12 500 K€ à l'horizon 2020, la commune adapte son stock de dette à ses capacités financières résultant des transferts de compétence. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le stock de dette serait le plus bas jamais connu depuis 20 ans.



**Evolution encours de la dette – période 2018-2022**

en K€	2018	2019	2020	2021	2022
	au 01/01/2018	au 01/01/2019	au 01/01/2020	au 01/01/2021	au 01/01/2022
CRD	12 974	12 570	12 370	12 170	11 780
Annuité en capital	-1 104	-1 200	-1 300	-1 270	
nouvel emprunt estimé	700	1000	1 100	800	
<b>Besoin de financement annuel</b>	<b>-404</b>	<b>-200</b>	<b>-200</b>	-470	
	12 570	12 370	12 170	11 700	

*La Commune prévoit de continuer à recourir à l'emprunt dans les années à venir pour financer sa politique d'investissement. Toutefois, ce recours à l'emprunt s'articule avec une politique de désendettement continu depuis le début du mandat. L'année 2020, correspond à la fin de l'aménagement Libération – RD99a, des travaux du parking de la Libération, à une tranche des travaux de la collégiale et aux travaux de la piscine.*

*Nota : il est rappelé que le niveau d'emprunt annuel est prévisionnel et correspond au niveau de réalisation des investissements (travaux...).*